



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce intracommunautaire

Question écrite n° 39955

Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences du prolongement de la crise, qui oppose la France à la Grande-Bretagne, affectant lourdement plusieurs secteurs de notre économie rurale, et en particulier l'arboriculture. Interpellé par le syndicat départemental des producteurs de fruits de Vendée, il forme le vœu que soit rétablie la libre circulation des pommes françaises en Angleterre dans les plus brefs délais. Il apparaît que ce boycott organisé contre les produits français, fait subir un grave préjudice commercial à toute cette filière agricole et que les conséquences financières, déjà très importantes, appellent une réparation rapide. Il souhaiterait donc connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour indemniser les producteurs de fruits et notamment s'il entend procéder à certains reports de charges (MSA, impôts en cours de recouvrement). Enfin, il lui serait reconnaissant d'indiquer à la représentation nationale ce que le Gouvernement entend faire pour sortir de cette crise.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics ont suivi avec la plus grande attention l'évolution du marché de la pomme au cours du second semestre 1999. La campagne a connu un début difficile, en pleine crise des fruits d'été, et alors que des stocks de pommes de l'hémisphère Sud étaient encore présents sur le marché européen en quantités inhabituelles. La situation a été fortement aggravée ensuite par les rétorsions britanniques pratiquées en réponse à l'embargo français sur la viande bovine originaire de Grande-Bretagne. La pression sur les prix au cours de la première partie de la campagne a été forte dans l'ensemble de l'Union européenne. Pour la mise en place de cet embargo, le Gouvernement a été guidé par le principe de précaution et la volonté d'assurer la sécurité du consommateur. Les producteurs de pommes ont d'ailleurs très bien compris cette position, qui compromettrait indirectement cependant une destination importante où ils avaient su valoriser leurs efforts de qualité et acquérir une position dominante. En réponse à cette situation, les opérateurs français ont fait preuve de détermination et ont cherché avec succès à élargir leurs destinations d'exportation. Cette attitude a prouvé la capacité de réaction optimale des filières les plus organisées. Des signes encourageants en ce début d'année tant sur le marché intérieur que sur le marché britannique permettent d'espérer une meilleure deuxième partie de campagne. Afin de faciliter la reprise, d'assurer la promotion de la pomme en France comme en Grande-Bretagne et de faciliter les expéditions, le Gouvernement débloquera des fonds dont les conditions d'utilisation seront examinées en concertation avec l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture (Oniflhor) avec le souci du meilleur retour au producteur. Cependant, des exploitations ayant été durement affectées par cette mauvaise première partie de campagne, les mesures financières et sociales mises en place pour les produits d'été étendues dès maintenant aux producteurs de pommes. Les exploitations pourront ainsi bénéficier de mesures d'étalement des cotisations sociales personnelles mais aussi patronales, de prise en charge d'intérêts d'emprunts et d'aménagement des échéances ou en cours. En outre, dès la fin de campagne, le bénéfice des aides au renforcement des exploitations de l'organisation économique après audit individuel, mises en place par l'Oniflhor pour les produits d'été, sera étendu à la pomme. Pour leur mise en oeuvre, des audits individuels d'exploitation pourront être réalisés dès la fin de la campagne 1999-2000. Des

moyens exceptionnels seront dégagés alors pour répondre aux difficultés rencontrées. De plus, la France suivra avec vigilance l'évolution des importations originaires de l'hémisphère Sud pour la nouvelle campagne qui commence. Elle demandera à la Commission européenne de faire jouer les mécanismes existants.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39955

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2000, page 129

Réponse publiée le : 6 mars 2000, page 1438